

I - LE PEUPEMENT CELTIQUE ET LA ROMANISATION

La germanisation d'importants territoires de l'Empire romain en deçà du Rhin, depuis le pas de Calais jusqu'à la Suisse, et les vicissitudes, à partir de 843, des acquisitions territoriales de ce qui deviendra l'État français sont, conjointement, à l'origine de la Wallonie, née politiquement il y a quelques années à peine. Encore fallait-il que les populations qui occupaient l'actuel pays wallon aient été très largement acquises à la langue latine. Préalable qui nous est trop familier, mais qui ne va pas de soi. Ainsi la langue basque continue, en cette seconde moitié du XXe siècle, d'être parlée de Bayonne à Bilbao même si, au temps de l'Empire, elle a cédé beaucoup de terrain devant le latin. C'est dire que la conquête par les Romains des peuples celtiques de Gaule a été suivie d'une assimilation culturelle parfaitement réussie. Ce succès colonial décisif vaut qu'on s'interroge sur son mécanisme alors même que les dernières colonies européennes achèvent de disparaître. Nécessairement notre aperçu devra remonter jusqu'à la celtisation de nos régions.

LES CELTES

Il est difficile de préciser la période vers laquelle les Celtes commencèrent à s'implanter dans nos régions : la documentation dont nous disposons ne propose que des renseignements fort indirects qui, pour être appréciés, doivent être replacés dans un large contexte européen.

A LA RECHERCHE DES CELTES : ARCHÉOLOGIE ET LINGUISTIQUE

En vue d'identifier et de localiser les Celtes, les archéologues retiennent, quant à eux, la conjonction entre les plus anciennes localisations chez les auteurs classiques et la dispersion à cette même époque d'une certaine communauté d'objets ou d'habitudes sociales tangibles au plan archéologique.

Les premiers textes qui parlent des Celtes remontent à la fin du VIe siècle, vers 500 à peu près : ce sont des mentions — hélas fort brèves — faites par l'un des premiers historiens grecs, Hécatée de Milet en Asie Mineure. Hécatée nous apprend essentiellement que *Massilia* (Marseille), fondée en Ligurie était proche de la Celtique. Un demi-siècle plus tard, vers 450 av. J.-C., Hérodote reparle des Celtes mais tout à fait occasionnellement et pour signaler à propos du Danube que ses sources se trouvent dans le pays des Celtes. Malheureusement faute d'une bonne documentation sur l'Europe occidentale — ce dont il nous avertit lui-même —, Hérodote situe très mal les sources du Danube.

Quoi qu'il en soit, voici dès la première moitié du Ve siècle au moins, deux régions attribuables aux Celtes et voisines l'une de l'autre : l'Est de la France au nord de Marseille et le Sud-Ouest de l'Allemagne vers les sources du Danube.

Or, précisément, à partir du VIe siècle av. J.-C., se sont multipliées en Bourgogne, aux

sources du Danube et du Neckar ainsi que dans les régions intermédiaires (Alsace et plateau suisse), des tombes d'un style particulier, recouvertes d'un tumulus et pourvues de riches dépôts d'objets : vaisselle, armes, bijoux et, surtout, char d'apparat à quatre roues. L'exemple le plus célèbre est celui de la tombe de Vix en Bourgogne. Ces sépultures, témoins de la richesse d'une aristocratie, renferment souvent aussi des importations venues du domaine gréco-étrusque (ce qui, du reste, fournit à l'archéologue d'utiles recoupements chronologiques).

Malgré toutes les difficultés de principe qu'il y a à vouloir reconstituer la diffusion d'une langue à partir de l'emploi d'objets de certains types, on admet — et un accord général s'est fait là-dessus — qu'il est possible d'identifier en gros les Celtes à travers les vestiges matériels appartenant au faciès occidental du vaste complexe culturel hallstattien récent, répandu alors depuis les Alpes orientales jusqu'à la Bourgogne, et du Main jusque dans le Nord de l'Italie : ce qui exclut nos régions de la Celtique primitive.

Dans ces reconstitutions ethniques, certains n'hésitent pas à remonter plus haut encore dans le temps, jusqu'à la dernière subdivision de l'âge du bronze, attribuant à des 'proto-Celtes' l'ensemble culturel dit des 'Champs d'Urnes'. Cet ensemble qui se forme à la fin du XIII^e siècle av. J.-C. dans le centre de l'Europe, comporte la généralisation du rite funéraire de l'incinération : des urnes renfermant les cendres des morts étaient ensevelies sans tertre recouvrant et non loin les unes des autres. A ce rite distinctif se joint un répertoire plus ou moins spécifique de formes céramiques et métalliques ; mais de fortes traditions demeurent sensibles et il ne faudrait pas exagérer non plus la cohérence de 'l'expansion' des Champs d'Urnes vers l'ouest : vers nos régions notamment. Il faut souligner aussi tout le risque d'erreur qui s'attache aux raisonnements de cet ordre car comment pourrions-nous être sûrs que telle continuité évidente dans les aspects matériels archéologiquement

saisissables d'une 'civilisation' préhistorique ne recèle pas une transformation linguistique ? Et, inversement, des innovations en fait de civilisation doivent-elles être interprétées par nous *ipso facto* en termes de changements ethniques ou linguistiques ? Ces interprétations unilatérales ont été dénoncées depuis longtemps dans la synthèse protohistorique. Dès lors, ne reviendrait-il pas plutôt aux linguistes de retrouver les traces des différentes langues utilisées dans une contrée, par l'examen des origines des noms de lieux et leur étude comparée avec la linguistique indo-européenne ? Travaillant sur des faits de langue, ne seraient-ils pas mieux placés que les archéologues pour étudier les problèmes ethniques ?

Malheureusement dans cette discipline non plus, les difficultés ne manquent pas. On en imaginera déjà une partie si l'on observe que la grande majorité des formes toponymiques de nos régions ne sont pas attestées avant le Xe siècle de notre ère, sauf quelques noms de peuples, de cours d'eau ou de montagnes qui, eux, apparaissent près d'un millénaire plus tôt, dès l'époque romaine. C'est pourtant à partir de cette documentation que certains linguistes tentent de remonter jusque dans le courant du deuxième millénaire traversant ainsi, à tout le moins, mille ans de préhistoire qui furent parcourus de remous ethniques d'une complexité que nous pouvons entrevoir pour les derniers siècles avant notre ère grâce aux Commentaires de César.

Faut-il ajouter que les vestiges toponymiques les plus anciens sont aussi les plus difficiles à retrouver car les plus oblitérés par les apports ultérieurs ou les plus déformés ; que l'interprétation des cartes de répartition qui en résultent ne saurait être simple ; et qu'idéalement une bonne maîtrise de la matière suppose, outre la connaissance du latin et du germanique, celle du celtique ?

Reste enfin l'obstacle majeur : la difficulté de mettre en ordre chronologique les groupes de faits toponymiques, et surtout de fixer dans le temps ces 'moments' successifs, de façon

à pouvoir les confronter avec les données archéologiques datées.

Pourtant des hypothèses ont été échaufaudées. On a conclu — principalement à partir des noms de cours d'eau (hydronymes) — qu'il avait dû exister dans les régions centrales de l'Europe (y compris nos régions), antérieurement au premier changement phonétique germanique, une langue indo-européenne qui fut l'ancêtre commun du celtique, du germanique, de l'italique, du balte, etc..., mais qui n'était déjà plus l'indo-européen initial. Cette langue, l' 'européen ancien', avait dû être en usage durant la seconde moitié du IIe millénaire alors que, vers l'Orient, les langues indo-européennes hittites (attestées dès avant le milieu du IIe millénaire), grecque (attestée depuis le milieu de ce millénaire) ou sanscrite (le védique remonterait à ce millénaire) étaient déjà bien individualisées.

Son aire de dispersion devait s'être étendue depuis un foyer centre-européen (où aucun substrat toponymique antérieur n'a été décelé), à un vaste territoire allant du Sud de la Scandinavie au Sud de la Sicile, et des Pays Baltes aux îles Britanniques.

On relèverait chez nous pas mal d'hydronymes de l'européen ancien, identifiables par certains suffixes tels que *-ana* (ainsi *Alna* > Aulne ou *Salmana* > Salm), *-ara* (*Samara* > Sambre) ou *-antia* (Villance).

Puis, assez vite, l' 'ancien européen' aurait commencé à se différencier : le germanique se centrant au-delà de la Weser, le celtique occidental (ou gaélique) plutôt en bordure de la côte française, de la Canche au nord, à la Garonne (?) au sud. Entre ces deux langues en voie de différenciation, on en suppose une troisième qu'on songe à identifier avec le proto-latin. Des noms comme Peissant ou Piéton en garderaient le souvenir. La Wallonie, moins l'Ardenne, relèverait de ce domaine intermédiaire.

Ensuite un déplacement de population aurait transporté (éventuellement au début du premier millénaire) ce proto-latin dans la péninsule italienne tandis que le celtique et le

germanique se seraient partagé le territoire abandonné.

Toutefois — il convient de le souligner nettement et les linguistes sont les premiers à le faire — de semblables reconstitutions, véritables échafaudages d'hypothèses, restent extrêmement aléatoires.

LA CELTISATION DE NOS RÉGIONS

Nous devons attendre le début du deuxième âge du fer, vers 450 av. J.-C., pour que, incontestablement, la celtisation se manifeste dans nos régions sur le plan archéologique. En effet, à la civilisation hallstattienne récente succède plus ou moins vite, dans la Celtique primitive, une civilisation dont le matériel est d'un style assez différent. On lui a donné le nom de La Tène (d'après un site du bord du lac de Neufchâtel). Nous y retrouvons des tombes à char avec, souvent dans les régions riches, des importations gréco-étrusques. Mais les chars sont maintenant des chars de guerre, rapides, à deux roues et non plus des véhicules d'apparat. On observe aussi dans la répartition générale de ces sépultures un déplacement vers le nord-ouest par rapport à la diffusion des tombes à char du Hallstattien récent : la Champagne et la Sarre en forment maintenant les pôles principaux.

Mais avant d'en venir aux traces de la civilisation de La Tène dans nos régions il nous faut caractériser à grands traits le peuplement sur lequel s'opéra la celtisation.

Le fonds humain préceltique. L'origine du fonds de peuplement préceltique doit être recherchée haut dans le temps : jusqu'au néolithique. Non seulement parce que le premier peuplement stable et relativement dense — fondé sur les techniques nouvelles de l'agriculture et de l'élevage — remonte au néolithique, mais également parce que la vigueur du néolithique dans nos régions,

tout comme la faiblesse ultérieure de l'âge du bronze, ont favorisé maintes continuités qui rattachent cette deuxième époque à la première.

Dès la fin du Ve millénaire une partie de la Wallonie fut colonisée par des agriculteurs participant au vaste mouvement de néolithisation qui parcourut alors d'est en ouest l'Europe moyenne. Aucune solution de continuité ne sépare cette première colonisation (qui ne fut peut-être pas confinée à la seule Hesbaye liégeoise), du néolithique généralisé du IIIe millénaire. La vigueur du néolithique dans nos régions se mesure mieux encore à l'importance d'un puissant artisanat du silex qui se développa depuis le milieu du IIIe millénaire juste au nord du sillon Sambre et Meuse, de la région de Mons à celle de la Meuhaine en passant par Orp-le-Grand. D'abondantes ressources en silex furent exploitées à l'aide de mines creusées dans la craie parfois à plus de 15 m de profondeur. Pour le gigantesque site de Spiennes quelques indices laissent croire à la poursuite de l'exploitation au début de l'âge du bronze.

Si la situation n'est guère plus brillante au second millénaire, pendant la plus grande partie de l'âge du bronze, il faut dire que les nouvelles matières premières qui faisaient alors la richesse manquaient : ni or, ni cuivre, ni étain. De plus nos régions se trouvaient à l'écart des principales voies d'échange qui reliaient les foyers insulaires (Irlande, Cornouailles) aux foyers centre-européens. Ce n'est pas avant la fin de l'âge du bronze, à l'époque des Champs d'Urnes, que cet état de médiocrité évolue, au moins localement.

On voit dans le Namurois se développer à l'extrême fin de l'âge du bronze, vers 800, une orfèvrerie originale (rochers de Marchelles-Dames, grottes de Sinsin et de Han). La grotte de Sinsin a livré, en plusieurs exemplaires, des pendants d'oreille recourbés en corbeille, découpés dans des feuilles d'or et estampés de motifs géométriques. Les mêmes bijoux ont été retrouvés dans le lit de la Lesse à la sortie de la grotte de Han. Il s'agit d'une forme inconnue par ailleurs. Les cinq

petits pendentifs d'or retrouvés aussi dans la grotte de Han ne sont pas moins remarquables. Ils composaient une parure somptueuse — celle-ci toutefois n'étant pas absolument sans exemple. Au reste, dans la grotte de Sinsin comme dans celle de Han, le matériel archéologique de l'époque (vaisselle de terre cuite, parures, outils ou armes de bronze) montre à maintes reprises de nettes affinités stylistiques avec le 'Bel Age du Bronze' de l'Ouest des Alpes. N'avons-nous donc pas affaire à un groupe de pure tradition 'Champs d'Urnes'? Nullement. C'est justement ici, en Famenne, que le rite de l'incinération individuelle en tombe plate n'a pas supplanté celui de l'inhumation collective en grotte, analogue à ce qu'il avait été à la fin du néolithique quelque neuf cents ans plus tôt.

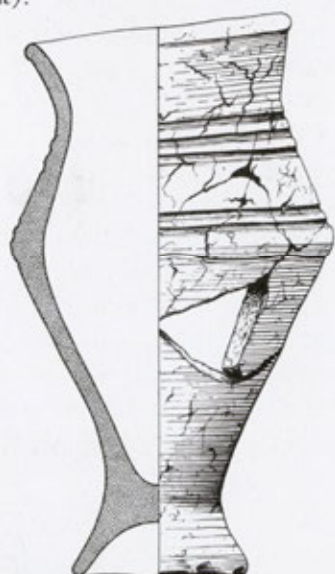
Au premier âge du fer (qui débute vers 700 av. J.-C.), les traditions 'Champs d'Urnes' ne disparaissent pas brusquement; c'est très net en particulier dans la céramique. De forts traditionalismes persistent un peu partout, en Brabant et en Gaume. Des apports nouveaux viennent s'y superposer, tel l'usage du tumulus qui recouvre le bûcher funéraire où avait été incinéré le défunt; ces tertres assez bas atteignent une vingtaine de mètres de diamètre. Sur le plan des techniques guerrières, on remarque aussi un emploi nouveau du cheval; parfois tout se passe comme s'il était le fait d'une aristocratie guerrière dominant des éléments plus pauvres et plus traditionalistes. Sur les hauteurs de la Dyle, vers Ottignies et Court-Saint-Étienne, des tumulus hallstattiens ont livré de curieux mors de chevaux. Au canon articulé passé dans la bouche du cheval, était attaché, de chaque côté, un montant droit dont une extrémité était recourbée. De tels mors se retrouvent jusque dans leurs détails d'aménagement, en Allemagne du sud, dans le Nord de la Bohême et surtout dans l'Ouest de la Hongrie. Mais vers l'Occident, les exemplaires de Court-Saint-Étienne, de Limal et d'Oss aux Pays-Bas sont isolés. Est-ce suffisant pour attribuer certaines origines ethniques



VASES DE LA NÉCROPOLE DE LA TÈNE I (450-250 AV. J.-C.) À LA COURTE (SOUS LEVAL-TRAHEGNIES, HAINAUT). La forme élancée et le col concave, bien dégagé au-dessus de la carène, sont caractéristiques mais nullement spécifiques de la région de Mons et Binche comme le montrent les deux figures suivantes. Les filets incisés ont été soulignés à la craie pour la photo. Le vase central atteint 40 cm de haut (Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire. Photo A.C.L.).

VASE DE MÊME ÉPOQUE PROVENANT DE LIERCOURT (FRANCE, SOMME). Sa forme élancée à carène haute et décor de stries verticales en sapin se retrouvent identiquement dans la région de Mons (hauteur: 27 cm) (Amiens, Musée de Picardie. Photo du Musée).

VASE DE MÊME ÉPOQUE PROVENANT DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE (FOSSE SANS DOUTE FUNÉRAIRE, SAINT-GÉRARD [NAMUR]). Malgré l'affaissement latéral du vase durant sa réalisation, la parenté formelle est évidente avec les vases précédents. Hauteur de l'axe médian: 17 cm. Restauration nouvelle et contexte archéologique: Ameyckx-Robbe dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, tome LVII. Dessin G. Lauwens (Namur, Musée archéologique).



ques aux 'conquérants' hallstattiens ?

Ainsi donc on sent presque à chaque époque, sous la couche culturelle nouvelle, la continuation d'aspects antérieurs qui se résorbent lentement : autant d'acculturations impliquant une certaine permanence du fonds humain au fil des siècles. Au demeurant, on observe une certaine constance dans l'origine de ces apports successifs. Ils proviennent pour l'essentiel du sud et de l'est. Sauf dans l'Ouest du Hainaut, les influences des civilisations plus proches de la mer n'y jouent qu'un rôle assez secondaire.

Les Celtes du début de La Tène. Dès la seconde moitié du Ve siècle av. J.-C., on voit apparaître dans nos régions toute une série d'objets et d'habitudes funéraires influencés par le style de La Tène. Certes, nous sommes ici à la périphérie nord des zones riches de Champagne et de Sarre, véritable centre de gravité de la civilisation de La Tène, mais l'appartenance de nos régions à cette civilisation est pourtant indéniable. Et l'on admet d'une façon générale qu'il doit s'agir de Celtes, peut-être de celtisés, encore que les rapports avec les civilisations hallstattiennes immédiatement antérieures soient, chez nous, à peu près insaisissables pour le moment : il était d'autant plus nécessaire d'insister quelque peu sur les antécédents plus lointains.

Deux 'groupes' ont fait, en Wallonie, l'objet d'études récentes : l'un est situé dans le Sud, à l'ouest de la Meuse (dit 'groupe de la Haine'), l'autre est localisé sur les hauteurs ardennaises entre Neufchâteau et Houffalize. Ce dernier groupe doit d'ailleurs être aussitôt partagé car, suivant que l'on se trouve dans les environs de Neufchâteau ou vers Houffalize, les affinités sont tantôt méridionales ('marniennes'), tantôt orientales (facies récent de la civilisation du Hunsrück-Eifel). Les tombelles des alentours de Neufchâteau recouvrent assez souvent des sépultures à inhumation comportant un char à deux roues. Mais elles sont incomparablement plus pauvres que les célèbres tombes à char

de Champagne ou de Sarre. Toutefois l'allure des vases aux profils anguleux, le style de leur décor, certains détails des bijoux de bronze, en particulier des colliers (torques), dénotent clairement des affinités méridionales. Par contre, vers Houffalize, les tombelles plus pauvres encore, comportent une vaisselle sensiblement différente, à profils plus arrondis ; et l'on note l'absence du torque. — Certains ont voulu reconnaître des Germains dans les porteurs de vases à profil sinueux ; ils s'opposeraient aux porteurs celtes des vases à profil anguleux. Hypothèse pour le moins fragile.

Si nous franchissons la Meuse, nous retrouvons un 'groupe' à peu près contemporain, répandu dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et la région de Rocroy ainsi qu'au sud de la Haine (région de Mons et Binche). Mais ce 'groupe', beaucoup moins circonscrit que celui de Neufchâteau, a des prolongements incontestables dans le Nord de la France. La région d'Amiens a livré des vases du type dit de la Haine. Les caractères marniens du matériel sont autres ici que dans le groupe de Neufchâteau mais aussi nets dans les formes et le décor de la céramique. Pas de torques mais aussi des tombes à char (bien que mal connues).

En somme, ces débuts de La Tène ne posent pas encore trop de problèmes d'identifications ethniques — en tout cas beaucoup moins que la suite. Sur le plan linguistique, on songe à placer vers cette époque l'expansion en Europe du celtique oriental (ou brittonique) localisé initialement, estime-t-on, loin d'ici, en Tchécoslovaquie et dans le Sud-Est de l'Allemagne.

Belges et Germains Dans la suite de l'époque de La Tène (aux III^e et II^e siècles), la situation ethnique se complique sensiblement. Nous en trouvons un écho dans les Commentaires de César.

César, relatant des renseignements fournis par des Rèmes (pays de Reims) à propos de leurs compatriotes et voisins, rapporte que les Belges avaient franchi le Rhin en repous-

sant devant eux les Gaulois 'il y a longtemps' : au moins un siècle ou deux plus tôt.

Il se pourrait, en effet, que dans le courant du III^e siècle des Belges aient encore été établis dans les régions rhénanes : un chef belge, tué en 222 av. J.-C., en Gaule cisalpine, à Clastidium, se vantait de descendre du Rhin lui-même. Si l'information nous est transmise par un poète élégiaque du temps de César, Properce, elle pourrait bien provenir d'un des premiers classiques de la littérature latine : la tragédie patriotique composée, lors de l'événement, par Naevius.

Ce qui complique les choses c'est que ces Belges sont souvent assimilés à des Germains. Déjà, à propos de Clastidium, les Fastes Capitolins (1) parlent de *Germani*. Au milieu du I^{er} siècle av. J.-C., César, toujours d'après des Rèmes, dit qu'on regroupait sous le nom collectif de *Germani* une série de populations de faibles importances : Condruses, Eburons et des peuplades très mal identifiées : *Caeroesi* ou *Cerosi*, *Pemani* ou *Caemani* (terme qui n'a rien à voir avec la 'Famenne'), César avait dit d'ailleurs en commençant que la plupart des Belges étaient d'origine germanique. Vers la fin du I^{er} siècle de notre ère, Tacite parlera d'origine germanique pour les Nerviens.

Faut-il prendre cela au pied de la lettre et considérer que la plupart des Belges sont, non pas des Celtes, mais des Germains au sens donné à ce nom depuis César ? Les opinions sont très partagées. On a soutenu avec de bons arguments que les Belges étaient bien des Celtes (ce que César dit par ailleurs) et que le mot *Germani* avait pour ces périodes anciennes une valeur moins ethnique que géographique : désignant simplement des populations transrhénanes mais de l'époque où il y avait des Celtes de part et d'autre du Rhin.

(1) Ces tables des consuls et des triomphes, dont de larges fragments sont conservés au Capitole depuis le XVI^e siècle, ont été, sous le règne d'Auguste, gravées sur un arc du Forum, d'après une liste qui avait été régulièrement tenue à jour du moins depuis 292 av. J.-C.

Pour nous éclairer sur le plan linguistique, on ne peut guère tabler que sur les noms de personnes et sur les noms ethniques transmis par César. Au sujet de ces derniers notamment, des avis parfois contradictoires ont été émis. Du reste, des indices de cet ordre n'ont rien d'absolu. Impossible de déduire en toute certitude d'un prénom ou d'un patronyme la langue parlée par le sujet. Il en va de même des noms de peuples : les Wallons, ainsi désignés par un terme d'origine germanique, sont-ils de langue germanique ?

L'archéologie pour sa part, ne peut rien apporter au débat. Il devient, en effet, très difficile de faire le départ entre les objets 'germaniques' et les objets 'celtiques'. L'influence de la civilisation de La Tène ne se fait-elle pas sentir jusque dans les plaines de l'Allemagne du nord ? On se trouve ici dans l'impasse classique de la méthode des *Kulturkreise* (aires culturelles) : lorsque le passage s'opère insensiblement d'une aire à l'autre, n'est-il pas loisible de créer une aire nouvelle, intermédiaire ? C'est vers quoi précisément a tendu une des dernières études approfondies sur la question.

L'archéologie est, dans nos régions, d'autant plus inopérante qu'après La Tène I, la documentation devient singulièrement éparse. Le groupe des tombelles du Chestrolais s'interrompt, tandis que dans la région de Mons et de Binche apparaissent des éléments attribuables au II^e siècle environ. D'autres — parfois analogues — ont été retrouvés à l'est de la Meuse dans le 'Trou de l'Ambre' à Eprave. Mais qu'en conclure d'un point de vue général ? Et pour la fin de La Tène la situation n'est pas plus favorable.

On disputera donc encore longtemps sur la question de savoir si, oui ou non, 'vers 50 av. J.-C. la Belgique actuelle était germanique pour une bonne partie' — ce qui, éventuellement, aurait permis aux 'nouveaux Germains arrivant au Ve siècle de notre ère de trouver (dans des régions déterminées) un germanique plus ancien non encore disparu (sous l'effet de la romanisation)'.
Sans compter même que les envahisseurs

cimbres et teutons dont une petite partie, sous le nom d'Aduatiques, s'est établie après 109 av. J.-C. entre Sambre et Meuse ainsi qu'au nord de la basse Sambre, étaient mêlés à des degrés divers d'éléments celtiques.

La carte ethnique de la Wallonie à la veille de la conquête romaine n'est pas simple car la plupart des peuples se disposaient dans le sens nord-sud. A l'ouest de l'Escaut notre Hainaut appartenait aux Ménapiens. Le reste (sauf le pays de Charleroi) ainsi que le Brabant wallon à l'ouest de la Dyle relevaient des Nerviens. Au nord-est des Aduatiques (et dépendants peut-être de ceux-ci), les Eburons, centrés surtout entre Meuse et Rhin, occupaient la province de Liège moins sa partie condrusienne. Les Condruses, seul peuple dont le nom soit encore dans l'usage, étaient clients des Trévires (pays de Trèves) qui occupaient au moins tout le Sud de la province de Luxembourg, jusque vers les sources de l'Ourthe occidentale et de la Sûre. Enfin, quelque 75 km² devaient sans doute appartenir aux Rèmes (pays de Reims) sur la basse Semois, vers Sugny.

L'ACTION ROMAINE

La préhistoire s'achève : la conquête romaine commence et, avec elle, la romanisation. 'La conquête fut la superposition d'une armée puis d'une structure sociale, émanées de la civilisation urbaine, sur l'organisation gauloise, moins dense, plus archaïque, plus rurale, étalée sur le terrain.'

LA CONQUÊTE ROMAINE

En deux batailles (l'une sur l'Aisne, l'autre sur la Sabis) et un siège (l'oppidum des Aduatiques), César disperse d'abord la coalition des Belges puis écrase les Nerviens et décime les Aduatiques (57). Mais en 54 la guerre se rallume : 15 000 hommes cantonnés à Atuatua sont anéantis par les Eburons. Et, par-

tout dans leurs cantonnements dispersés à travers le Nord de la Gaule, les légions sont attaquées. César, dans son camp d'Amiens, est presque coupé de l'Italie. Il lui faudra dégager une à une ses légions avant d'encercler les Eburons avec l'intention affirmée de réaliser un génocide. Leur chef, Ambiorix, lui échappe pourtant et les légions se heurtent à une véritable guérilla. Pour l'hiver 53, César s'établit à 200 km au sud de son quartier général de 54. En 52 c'est le soulèvement de la Gaule centrale. Toute la Gaule est à reconquérir mais le coup d'audace d'Alésia permet au proconsul de reprendre la situation définitivement en main. L'année 51 se passe à briser une à une les oppositions locales, non sans revenir une fois encore ravager le pays éburon.

La résistance du Nord de la Gaule a été acharnée, exploitant dans nos régions les conditions naturelles du pays (forêts, marécages, cavernes) et la dispersion d'une population de type rural. Elle fut aussi meurtrière : 1 % des Nerviens en âge de porter les armes aurait survécu à la bataille de 57 et les 2/3 de la population aduatique paraissent avoir été emmenés en esclavage. Quelles ne furent pas les pertes des Eburons ? — Mais la résistance n'a pas été unanime : César a toujours pu compter sur des alliés fidèles comme les Rèmes et, sans doute, les Leuques (juste à l'est). De plus dans beaucoup de nations, il y avait un parti pro-romain surtout développé, semble-t-il, dans les milieux riches qui tendaient à écarter la vieille noblesse.

LA PRISE EN MAIN PAR AUGUSTE

La conquête achevée, la vie du pays ne changea, d'abord, à peu près en rien. Pendant douze ans, entre les dernières opérations de César en 51 et l'arrivée d'Auguste en Gaule vers 39/38 av. J.-C., la présence romaine, surtout dans notre pays, ne fut guère qu'une simple occupation militaire.

Le séjour d'Auguste marque la prise en

main de la Gaule sur les plans essentiels : administratif, matériel et religieux.

Par la mise en place du système des 'cités', les nations de Gaule sont ramenées au rang de circonscriptions pourvues, chacune, d'un chef-lieu. Elles conservèrent toutefois quelque temps le droit de battre des monnaies divisionnaires. Ce sont des pièces de bronze ou de potin (alliage de cuivre, d'étain et de plomb) portant les dernières manifestations du style d'art purement celtique. Dans le cadre des Cités, Ménapiens, Nerviens, Trévires et Rèmes subsistent, mais, selon la volonté de César, Aduatiques et Eburons disparaissent — les débris en ont été apparemment réunis, avec les Condruses et des éléments germaniques, dans la grande Cité des Tongres dont les limites se perpétuèrent grosso modo jusqu'en 1559 dans l'ancien diocèse de Liège.

Par l'établissement de routes et d'un cadastre à la romaine, le pays est découpé rigoureusement. Les déplacements de troupes et la transmission des nouvelles sont accélérés. Le recensement et l'assiette de l'impôt sont constitués. Si l'on entrevoit, non sans difficultés, quelques bribes de cadastre romain dans nos régions, on ne sait encore si elles remontent à cette époque. Par contre, des indices concordants montrent que la chaussée Bavai-Tongres fut créée sous Auguste. Son axe, semblable à celui de l'autoroute de Wallonie, reliait le Nord-Ouest français (Beauvais, Amiens, Arras) au grand coude du Rhin (de Nimègue à Cologne).

Les divinités celtiques ne sont pas écartées, mais leur assimilation aux divinités romaines, déjà pratiquée par César dans ses Commentaires, s'amorce dans les faits. Si le clergé druidique, important surtout en Gaule centrale, subsiste, le culte de Rome et d'Auguste est célébré pour la première fois sur l'autel des Trois Gaules à Lyon le 1er août de l'an 12 av. J.-C., devant tous les délégués des cités gauloises groupés autour de l'héritier présomptif, Drusus. La continuité est particulièrement sensible dans les rites funéraires locaux — nullement incompatibles d'ailleurs

avec les usages romains. Par exemple la tradition des enclos funéraires de La Tène se perpétue apparemment dans les tombes du pays trévire (Tontelange) où l'incinération et son modeste dépôt s'entourent de petits fossés délimitant un enclos à peu près carré, accolé à ses voisins.

Sans doute Auguste n'a-t-il posé ainsi qu'un premier cadre organisateur mais l'importance qu'il y attachait dans l'ensemble de la politique impériale est indiquée par le rang éminent de ceux qu'il chargea de sa mise en place : son gendre puis son beau-fils.

On manque de précisions sur sa politique linguistique. Beaucoup de créations urbaines de cette époque reçoivent encore des noms celtiques ou à demi-celtiques du modèle de *Caesaromagus* (Beauvais). On peut penser qu'au plan administratif le celtique n'a pas toujours été systématiquement écarté, surtout aux niveaux inférieurs. Il n'est pas impossible non plus que l'Etat romain ait soutenu des créations comme celle de l'"université" d'Autun qui dispensait aux fils des familles nobles de toute la Gaule un enseignement en latin.

Puis aussi se pose, cruciale pour les destinées de la Wallonie, la question de la frontière de l'Empire. Où va-t-elle être fixée ? Près de nous sur le Rhin, ou beaucoup plus loin sur l'Elbe ? Alors que la conquête des pays celtiques de l'Allemagne cis-danubienne est en voie d'achèvement, c'est la deuxième solution qui est retenue : en 12 av. J.-C., Drusus commence la conquête de la Germanie. Des efforts considérables furent déployés pour maîtriser les difficultés du projet. On conçut en particulier d'énormes encerclements où se combinaient opérations navales et terrestres. Indépendamment même du désastre de Teutobourg (9 ap. J.-C.) qui porta un coup terrible à l'entreprise, cette conquête passait les forces que l'Empire pouvait lui consacrer. Elle rencontrait un vaste pays moins avancé sur le plan de la vie urbaine que la Gaule ou les pays celtiques danubiens, dépourvu dès lors de grands objectifs stratégiques comme de voies de communication et d'approvi-

sionnement commodes : la guerre dégénérait en une vaste guérilla. En 17 ap. J.-C., Tibère allait fixer la frontière sur le Rhin (sauf des comptoirs sur la côte hollandaise et une tête de pont vers Wiesbaden).

Dans la vie courante, cela va de soi, les survivances sont encore fort nombreuses. L'habitat du Nord de la Gaule comparé à celui du centre et surtout du Midi, change très peu. Pourtant Bavai, Tongres et Reims, les trois villes qui entourent nos régions, paraissent bien trouver leurs origines — encore modestes — sous le règne d'Auguste. Et chez nous, surgissent déjà de petits bourgs vivant d'artisanat et de commerce, comme Tournai sur l'Escaut ou Namur au confluent Sambre et Meuse, d'autres encore le long des premières chaussées, par exemple à Liberchies.

Il est plus difficile de préciser la situation de l'habitat rural. Les 'villas', importantes exploitations rurales dirigées par de grands propriétaires fonciers, pourraient bien avoir continué les *aedificia* dont nous parle César, grosses fermes seigneuriales analogues à celle d'Ambiorix. Les implantations sont-elles nouvelles ? Dans quelle mesure ? Autant de questions auxquelles il n'est pas encore possible de répondre.

En tout cas, dans les bourgs comme à la campagne, ce sont les modes de construction gaulois qui se prolongent. On ne construit pas encore — ou exceptionnellement — en dur, à la romaine. La charpente en bois, le torchis, le chaume demeurent les matériaux essentiels.

Commerce et artisanat se développent alignant progressivement l'économie sur celle du reste de la Gaule. Le fait est tangible dans le domaine de la céramique. On voit se répandre le long de la chaussée qui relie Bavai à Tongres, ainsi que dans un site fluvial comme Namur, de la vaisselle de luxe importée d'Arezzo en Etrurie : il s'agit de vases fins et d'une belle couleur rouge corail (terre sigillée) dont les formes s'inspirent volontiers de la vaisselle métallique. Des amphores de vin ont dû suivre les mêmes chemins. Parallèlement, se développe une production régionale

(dite 'belge') aux formes bien tournées et soigneusement lustrées dont la facture professionnelle est de plus en plus évidente, même si la cuisson encore peu poussée à l'époque augustéenne laisse dans l'épaisseur de la pâte un noyau gris clair. Deux grandes catégories sont produites : l'une dont la couleur varie du beige au rouge (*terra rubra*), imite souvent la vaisselle en terre sigillée d'Italie, l'autre d'un noir plus ou moins profond (*terra nigra*), conserve davantage les types gaulois. Telle tombe d'un cimetière d'Harmignies illustre bien ces divers courants de la céramique fine. Deux bols d'Arezzo y voisinent avec une coupe en *terra rubra* inspirée des formes romaines, et avec un plat en *terra nigra*. La tradition gauloise est surtout représentée par un vase en tonnelet fréquent dans le Hainaut, mais dont les prototypes ne sont pas locaux : ils apparaissent dans l'Est de la Gaule et sur le Rhin moyen. Les exemples de continuité dans la céramique présentent souvent de ces 'sauts' géographiques.

Dans la poterie usuelle, le même mélange de traditions se reconnaît ; des formes méditerranéennes, comme les amphores côtoient des vases de pure tradition celtique comme des 'urnes' à parois droites et bord rentrant ; elles peuvent même perpétuer le décor strié, fait au peigne, dont l'usage remonte haut dans la préhistoire.

LA POLITIQUE CLAUDIENNE D'INTÉGRATION

Le règne de Claude (41 à 54) fut tout aussi décisif pour la Gaule que celui d'Auguste. Cette fois, c'est l'intégration qui est engagée sur les plans politique, matériel, religieux et linguistique.

En 47, l'empereur proposa, au grand scandale des sénateurs (voyez Sénèque), de faire entrer au Sénat romain les notables des Gaules. Il voulait ainsi préparer l'intégration politique des classes dirigeantes et la

mesure fut appliquée graduellement.

Sur le plan matériel, le réseau routier fut développé. C'est alors apparemment que fut créée la route Reims-Trèves. C'est alors surtout que, dans le bâtiment, les techniques de construction à la romaine se généralisent brusquement dans nos régions. Ceci vaut aussi bien pour les bourgs (*vici*) que pour les exploitations rurales. Cette évolution n'aurait-elle pas été fortement stimulée d'en haut comme ce devait être le cas quelque temps après en Bretagne insulaire? En tout cas, elle implique dans la vie quotidienne et dans les métiers (depuis les carriers et briquetiers jusqu'aux maçons) la large diffusion d'habitudes romaines et l'introduction obligée de quantité de termes latins.

Mais, simultanément, la politique d'intégration obligeait à assimiler des aspects de la culture latine et à renoncer à d'autres de tradition celtique. Pour Claude, la citoyenneté romaine était incompatible avec

l'ignorance du latin. Et l'interdiction qu'il prononça à l'encontre du clergé druidique eut, autant qu'une valeur religieuse, une portée culturelle, car les druides étaient les dépositaires de la culture celtique essentiellement orale. Le celtique tendait à perdre ainsi sa valeur de langue de culture pour en être réduit de plus en plus au seul rang de langue populaire.

En politique extérieure, Claude s'en tint fermement à la frontière rhénane : il interrompit l'assimilation progressive, 'en tache d'huile', qu'un de ses généraux, Corbulon, développait avec succès parmi les populations germaniques frisonnes, et il créa Cologne et Trèves (accentuant d'ailleurs ainsi en Gaule le poids de la 'frontière' par rapport aux villes du centre). Par contre, il commença la conquête de la Bretagne insulaire, grande entreprise qui ne sera jamais tout à fait achevée, mais qui était, à coup sûr, moins redoutable que la conquête de la Germanie.

L'IMPACT DE LA POLITIQUE ROMAINE

VELLÉITÉS POLITIQUES GAULOISES

Comment les Gaulois réagirent-ils à la romanisation?

La politique de prise en main se développait depuis une soixantaine d'années lorsqu'en 21, éclata, chez les Trévires et les Eduens, une révolte visant à soulever la Gaule tout entière. La perte des immunités fiscales dont jouissaient ces deux peuples l'avait déclenchée, mais aussi le poids des dettes contractées par les petites gens chez les négociants romains. On agita le mot de liberté et l'on parla de la brutalité des officiers romains. Deux nobles organisaient le mouvement, l'Eduen Julius Sacrovir et le Trévire Julius Florus. Celui-ci s'employa à entraîner les autres Belges, mais fut encerclé par les légions avant d'avoir pu, avec ses nombreux partisans trévires, organiser un maquis dans la forêt d'Ardenne. La chasse lui fut d'ailleurs donnée par un noble trévire, Julius

Indus. — Soit dit en passant, ces noms gentiles en Julius viennent de César qui, ayant recruté pour ses guerres avec Pompée 'ce que la Gaule compte de plus noble et de plus brave', conféra le droit de cité à ces nouveaux légionnaires.

Vingt ans environ après les débuts de la politique d'intégration, s'allumait en Gaule centrale une de ces insurrections provinciales comme l'Etat romain allait en connaître trop souvent, et qui avaient pour but de remplacer l'empereur régnant (ici Néron). C'était, au fond, le fruit de la politique d'intégration : des citoyens s'intéressaient à la direction de l'Empire. Le mouvement, dirigé par le gouverneur d'Aquitaine Julius Vindex, fut écrasé avec brutalité par l'armée du Rhin pourtant gauloise en bonne partie.

Un soulèvement d'un tout autre caractère fut suscité immédiatement après dans cette même armée par le prince batave Civilis. Ici, les intentions nationales n'allaient pas



LA DISPARITION DU STYLE MONÉTAIRE CELTIQUE. À gauche, un cheval stylisé de pure tradition celtique, apparaît sur une monnaie de nécessité (en potin) frappée juste après la conquête romaine (de 50 à 10 av. J.-C. env.) en pays nervien sans doute. Diamètre maximum 21 mm (Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert 1er) — Figuré face et revers, un très rare témoin monétaire d'une insurrection gauloise du début de l'Empire, sans doute celle de *Classicus et Civilis* (69 de notre ère). Les symboles gaulois y apparaissent mais dans un style classique et avec des légendes en latin. Au droit, la Gaule, en buste, porte le torque gaulois; derrière elle on reconnaît la trompette de guerre gauloise. Au revers se lit le mot latin *FIDES*

(loyauté) accompagnant la poignée de main aux épis de prospérité. Ce revers reprend — mais avec une signification opposée — des revers romains contemporains et ajoute, de ce fait, l'étendard gaulois au sanglier. Denier de 20 mm de diamètre (anc. collec. Haederlin, d'après POWELL, *The Celts*). — Enfin une très belle pièce d'or de l'empereur gaulois *Postumus* (259-268), ne comporte plus aucun symbole gaulois; casque hellénistique au timbre orné d'une victoire conduisant un char. Titre usurpé d'*AVG(ustus)*. Style de tradition toute classique alors que certains monnayages d'empereurs en titre manifestent déjà des tendances à la stylisation propre du Bas-Empire. Diamètre maximum 19 mm (Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert 1er).

tarder à être proclamées : germaniques d'une part et gauloises de l'autre. On a pu voir très justement dans ces événements un véritable 'test de la romanisation'. L'annonce de la mort de l'empereur *Vitellius* (décembre 69) et surtout la nouvelle de l'incendie du Capitole firent croire en Gaule à la fin de l'Empire. Les druides — ils n'avaient donc pas disparu — rappelaient la prise de Rome, jadis, par les Gaulois. Si la puissance romaine s'était alors maintenue c'est que le temple de *Jupiter Capitolin* était resté intact. Voilà qu'il brûlait : le règne des peuples transalpins commençait.

Dans une maison de Cologne des conjurés gaulois se réunirent à l'instigation de deux officiers trévires — *Classicus* de noblesse princière et *Julius Tutor* — ainsi que d'un officier du pays de Langres — *Julius Sabinus*. Ceux-ci avaient amené là surtout de leurs concitoyens mais aussi des *Ubiens* (Germanis du pays de Cologne) et des *Tongres*. Ils décidèrent de s'allier à *Civilis*. Lorsqu'un officier batave pro-romain tenta de s'opposer avec des *Nerviens* et des *Tongres* levés sur place au passage de la Meuse par *Civilis* (au pont

de *Maestricht* ?), il vit ses hommes rallier les révoltés. Quand la *XVIe* légion qui s'était rendue, abandonna son camp de *Neuss* sur le Rhin (près de *Düsseldorf*), elle vit les statues des empereurs renversées, et briller, à la place de ses enseignes arrachées, celles des Gaulois. L'empire des Gaules devait y être proclamé peu après.

Mais la Gaule n'était pas unanime et bientôt *Sabinus*, face aux *Séquanes* (haute Seine) fidèles à Rome, fut vaincu. Les *Rèmes*, favorables aussi aux Romains, en profitèrent pour susciter la réunion à *Reims* d'une assemblée des délégués de toute la Gaule : fallait-il choisir l'indépendance ou la paix — car les légions du Danube, d'Italie, de Bretagne et d'Espagne convergeaient vers la Gaule ? *Trévires* et *Lingons*, partisans de la lutte, ne furent pas suivis. Les armées romaines ne devaient d'ailleurs pas tarder à briser leur résistance mal conduite. Celle de *Civilis* fut beaucoup plus difficile à réduire.

Dans les divisions entre Gaulois jouaient, en plus des vieilles rivalités de peuple à peuple, les succès de la politique d'intégration en Gaule centrale. Les grandes villes du centre

étaient acquises désormais à l'Empire qu'elles voulaient de préférence libéral et sénatorial, et elles gardaient à vif leur ressentiment envers l'armée du Rhin et envers les peuples de la frontière faisant cause commune avec celle-ci, pour leur comportement lors de la récente insurrection de Vindex. 'La décision de l'assemblée de Reims est le triomphe de la nouvelle aristocratie municipale' qui a remplacé l'ancienne noblesse du temps de la guerre des Gaules. Issue des artisans et des commerçants, elle voulait la paix indispensable à la prospérité des affaires. Et puis l'alliance germanique paraissait, à l'évidence, tout à fait artificielle. Même entre les Ubiens de Cologne, incorporés à une vie urbaine de type romain, et les Germains de la Germanie libre, le fossé était devenu infranchissable.

Il serait faux de voir dans l'Empire gaulois de Postumus, la réussite, deux siècles plus tard, de l'Empire gaulois rêvé par Classicus. Cette fois, il s'agissait au contraire de défendre un morceau d'Empire et son style de vie romain. Le but de la sécession, conduite par un bon général de l'armée du Rhin, était d'assurer la défense de la Gaule par ses moyens propres alors que l'Empire romain, en pleine guerre civile, s'ouvrait aux invasions barbares sur toutes ses frontières et, même, allait succomber : un empereur capturé en Orient (260), l'Italie deux fois envahie et Rome menacée (261 et 270-271). Si l'Empire romain survécut, il le dut en bonne part à la profondeur de son implantation et aux résistances qui surgirent sur place. En Occident elles furent organisées par le *dux transrhenani limitis et praeses Galliae*, Postumus. Celui-ci prit le titre d'empereur Auguste en 260 mais, jamais, ne s'engagea dans la compétition pour le pouvoir central : il s'en est toujours tenu à la défense d'un territoire qui préfigurait, avec près de quatre-vingts ans d'avance, la préfecture des Gaules constantiniennes puisqu'il comprenait, outre la Gaule, la Bretagne insulaire et l'Espagne.

Au bout de huit ans, l'assassinat de Postumus livre l'Empire gaulois aux crises de succes-

sion. Autun se soulève et appelle l'empereur de Rome, mais est assiégée et détruite par l'armée du Rhin (269). Nous retrouvons ici l'opposition entre les villes du centre de la Gaule et la 'frontière' à laquelle se rattache — on peut le penser — l'arrière-pays rural du Nord de la Gaule. Mais elle a changé de plan. Elle est devenue, dans le cadre provincial gaulois, la manifestation de la lutte des classes qui mettait aux prises, à travers l'Empire, la caste militaire aux appuis souvent populaires et l'aristocratie civile. En 275 cet 'Empire gaulois' où l'on n'observe aucune tentative de remettre en honneur les traditions celtiques, réintègre l'Empire romain après une seule bataille.

LES TRADITIONS CELTIQUES

Si l'Empire gaulois de Postumus confirme la réussite, à l'échelon le plus élevé, de la politique d'intégration, qu'en est-il dans la vie courante de nos régions depuis le milieu du I^{er} siècle ?

Des techniques. Dans le domaine technique, les Celtes n'avaient que quelques spécialités où ils surpassaient les Romains. Ils les développèrent encore après la conquête et certaines d'entre elles ont pu se prolonger jusque dans le moyen âge.

Les ressources en bois étaient grandes dans nos régions. Elles ne manquèrent pas d'être exploitées par des artisans passés maîtres dans le travail de ce matériau. Le charonnage celtique était célèbre. Rappelons les chars à deux roues de maintes tombes ardennaises et ceux des sépultures hennuyères ; ils datent des Ve et IV^e siècles av. J.-C. A l'époque romaine, la diversité des véhicules apparaît sur les bas-reliefs d'Arlon ou de Montauban sous Buzenol. Ainsi le tombereau à benne d'osier (la *benna* par excellence) qui s'est conservé à travers le moyen âge (la banne), le cabriolet (*cisium*) ou la voiture bâchée (*reda*). La tonnellerie, autre métier du bois spécifiquement



LA MOISSONNEUSE (VAL-LUS) DE MONTAUBAN SOUS BUZENOL (LUX.) Bloc en calcaire de Longwy (long de 155 cm) provenant d'un monument funéraire du Haut-Empire. Il fut remployé à l'état fragmentaire dans une fortification du Bas-Empire. Un ouvrier pousse les épis contre les dents du valus. Le brancard était tenu en arrière de la bête de somme par un deuxième ouvrier qui réglait ainsi la hauteur de la machine (Montauban, Musée Gaumais. Photo A.C.L.).

celtique, s'est poursuivie bien au-delà de l'époque romaine.

Il n'est pas sûr que l'origine des grandes exploitations de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse remonte au temps de l'indépendance. On ignore *a fortiori* les parts respectives qu'y tiennent, sous l'Empire, traditions celtiques et apports romains.

Dans la même région deux techniques de tradition celtique ont été largement pratiquées : l'étamage qui prête au bronze le brillant de l'argent, et l'émaillage qui, par des pâtes vitreuses, confère au métal des colorations variées, bleues, vertes, rouges, jaunes, etc... Ces deux procédés furent appliqués non seulement à d'innombrables broches (fibules) mais aussi quelquefois à de la vaisselle, comme le bol découvert dans un cimetière du *vicus* de Namur (La Plante). L'Entre-Sambre-et-Meuse fut l'un des centres majeurs de l'émaillerie dont les produits se diffusèrent largement dans l'Empire. Parmi les dépendances de la villa d'Anthée, un atelier d'émaillage a pu être identifié (comme y autorisent toujours de récentes analyses chimiques).

Dès le III^e siècle av. J.-C., l'émaillage fut pra-

tiqué en Gaule — bien que son origine lointaine doive être cherchée dans le monde méditerranéen. Mais dans nos régions, en particulier dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, il n'est nullement attesté avant la conquête. Les rares pièces émaillées retrouvées chez nous sont importées probablement de Champagne. Il ne s'agit alors que d'émaux rouges (remplaçant probablement les incrustations de corail). C'est en Angleterre au début du I^{er} siècle de notre ère, avant la conquête de Claude, que l'émaillage prend, en pays celtique, un grand développement. Mais l'influence romaine ne doit pas être étrangère à la diversification des couleurs qui s'y observe. C'est sans doute outre-Manche qu'il faut chercher au moins une partie des sources d'inspiration des ateliers d'Entre-Sambre-et-Meuse. Comme plusieurs formes céramiques de tradition celtique, les traditions de l'émaillage ne sont pas strictement locales. Leurs traces se perdent ici après les grandes invasions de 250 et 275, de sorte qu'il est bien difficile d'y voir l'origine de l'émaillerie mosane qui refleurira à partir du XI^e siècle. Certaines techniques agraires devaient beau-



LA TRADITION CELTIQUE SE MARQUE DANS L'AMPLE MANTEAU À CAPUCHON. Bas-relief figurant des époux et provenant d'un pilier funéraire d'Arlon datant du Haut-Empire. Il fut retrouvé en 1963, réemployé dans le rempart du Bas-Empire. Hauteur: 130 cm (Arlon, Musée luxembourgeois. Photo A.C.L.).

CE BAMBIN ENCAPUCHONNÉ À LA GAULOISE ET TENANT UN LAPIN INCARNE LE GÉNIE DE L'HIVER. Il est juché à l'un des angles du couronnement d'un pilier funéraire du Haut-Empire dit 'aux génies des Saisons'. Remployé dans le rempart du Bas-Empire d'Arlon (Arlon, Musée luxembourgeois. Photo A.C.L.).

REPAS FUNÉRAIRE. Selon l'usage gallo-romain le mari est étendu sur un lit, à la romaine, mais sa femme est assise dans un fauteuil à haut dossier. Fragment d'un pilier funéraire d'Arlon du Haut-Empire. Remployé au Bas-Empire dans le rempart. Longueur de la scène: env. 73 cm (Arlon, Musée luxembourgeois. Photo A.C.L.).

coup aussi à l'ingéniosité celtique. La charue, qui n'apparaît pas avant les derniers temps de l'indépendance, s'est perfectionnée et répandue surtout à l'époque romaine. Chez nous, elle n'aura pas manqué d'être employée alors dans les grands domaines aux terres lourdes de la Hesbaye. Sur ces belles terres à blé on a dû utiliser une moissonneuse (*vallus*) — bien attestée dans les Cités des Trévires et des Rèmes, depuis son identification sur un bas-relief de Montauban. Le *vallus* était formé d'un bac allongé, pourvu sur un long côté de dents entre lesquelles s'accrochaient et s'arrachaient les épis. Ce bac, monté sur deux roues, était muni à l'arrière d'un brancard. On y plaçait une bête de somme qui poussait la machine, et un homme qui, tenant le brancard, réglait l'inclinaison des dents. Rien ne prouve que cet ingénieux *vallus*, inventé en Gaule, remonte à l'époque de l'indépendance; signalé encore au IV^e siècle, il n'a pas survécu aux grandes invasions du Ve.

La vie quotidienne. Dans plusieurs aspects de la vie quotidienne, la tradition celtique, bien adaptée à nos climats, se prolonge durablement: vêtements, habitudes domestiques, usages alimentaires.

Au III^e siècle n'a-t-on pas fait figurer dans le triomphe d'Aurélien le dernier 'empereur gaulois', Tétricus, revêtu d'un costume gaulois? Un vêtement gaulois était du reste fort apprécié jusqu'en Orient: le *birrus* nerien qui devait être un manteau à capuchon, fermé devant et que l'on enfilait comme un sarrau. Des vêtements de modèles analogues, qui pouvaient être plus ou moins longs, plus ou moins amples, avec ou sans manches apparaissent sur les bas-reliefs d'Arlon ou de Montauban portés par des hommes de toutes les classes sociales. Certains rappellent de très près le froc monacal ou certains vêtements populaires du moyen âge. Une tunique à manches et des braies (qui seront remplacées au cours du moyen âge par les chausses) complétaient l'habillement.

Parmi les habitudes domestiques on retiendra, surtout, illustré encore par des bas-reliefs d'Arlon et de Montauban, l'usage de manger assis sur des bancs ou dans de hauts fauteuils à dossier droit, et non pas couché à la romaine. Dans les maisons populaires, comme celles du relais de Chameleux en Gaume, l'âtre gaulois conservait sans doute tous ses droits: le chaudron suspendu à une crémaillère y cuisait sur un feu de bûches allumé sur des chenets. Et l'on y buvait, en plus du vin, de la bière. Une brasserie a été identifiée dans les dépendances de Ronchinne dans le Namurois.

Survivances religieuses. Les croyances religieuses gauloises — au panthéon et à la mythologie particulièrement difficiles à reconstituer — ont dû se perpétuer en bonne partie tout au long du Haut-Empire et encore au Bas-Empire, dissimulées par l'*interpretatio romana* c'est-à-dire la traduction latine du nom et des attributs des divinités gauloises. Cette *interpretatio* n'a pas été sans produire un mélange intime des croyances, un syncrétisme. Un deuxième afflux de croyances viendra encore au cours du Haut-Empire accentuer l'érosion des éléments religieux gaulois: celui des religions orientales, surtout le culte de Cybèle; il entraînera un deuxième syncrétisme. Ces religions nouvelles ouvrent la voie au christianisme qui finira par tout recouvrir. Certains souvenirs éventuellement celtiques ont-ils survécu dans certains traits du folklore, comme par exemple les carnivals ou les grands feux? Les récentes études de spécialistes montrent à ce sujet infiniment plus de prudence que certaines déductions rapides où l'on s'est parfois complu.

Le temple gallo-romain (*fanum*), dont les fouilles multiplient les exemples chez nous (Fontaine-Valmont, Liberchies, Vervoz, Tavigny), est formé d'une chapelle ou *cella* carrée (parfois ronde ailleurs en Gaule), dominant la galerie dont elle est entourée sur ses quatre côtés. Ce dispositif n'est pas romain — même si le vocabulaire ornemental romain

EPONA, LA DÉESSE AUX CHEVAUX. Divinité indigène (celtique ou préceltique). Petit bas-relief gallo-romain, large d'environ 30 cm provenant de Grancourt sous Ruelle (Lux.) (Arlon, Musée luxembourgeois. Photo A.C.L.).



lui a été appliqué comme le montre bien l'ordre toscan mis en œuvre à Liberchies. On s'est demandé si son origine ne devait pas être recherchée dans certains enclos cultuels protohistoriques de plan carré. Quoi qu'il en soit, la tradition celtique de ce type de temple est hautement probable. Elle s'est survécue au IV^e siècle, par exemple à Vervoz, et même sans doute jusqu'au début du moyen âge dans des terroirs écartés (Tavigny). Certains sanctuaires comme Fontaine-Valmont, à la limite des Nerviens et des Tongres, paraissent avoir été indépendants de toute agglomération permanente et

pourvus de thermes, de grands entrepôts, accompagnés aussi de monuments funéraires.

Ces divinités honorées dans nos régions se présentent le plus souvent comme des divinités romaines. Ce sont surtout Mercure et Mars. Mais, sous leur allure classique, ces dieux ont pu être assimilés par des Gaulois à certains de leurs dieux ancestraux. C'est évident lorsque leur nom est suivi d'une épithète indigène. Ainsi un *Mars Lenus*, très révééré chez les Trévires, avait un grand sanctuaire près de Trèves; une inscription lui aurait été dédiée à Vertunum (Vieux Virton).

Chez les Trévires, apparaît encore un *Mars Intarabus* qui avait un de ses sanctuaires près de Bastogne, à Foy (ce nom perpétue la désignation de *Fanum*). Une belle statuette en bronze nous le montre sous les traits d'un jeune homme à longue chevelure, vêtu à la gauloise, une peau de loup jetée sur l'épaule. Un bon exemple de syncrétisme est fourni par d'énigmatiques colonnes qui furent érigées dans l'Est de la Gaule principalement (peut-être surtout entre 170 et 240). On en a trouvé plusieurs vestiges en Wallonie, parfois comme pierre d'autel dans une église ce qui indique à la fois la durée de ce culte et son importance. Ces colonnes supportaient un Jupiter cavalier terrassant un géant aux jambes serpentiformes (anguipède). Elles reposaient sur un piédestal portant en bas-relief des divinités, souvent au nombre de quatre. Ce Jupiter est un dieu gaulois (parfois accompagné du symbole non romain de la roue), personnage central d'un mythe malheureusement disparu (Taranis?).

D'autres dieux dont le culte est attesté à nos frontières n'ont certainement pas été ignorés en Wallonie. Apollon Grannus honoré particulièrement dans tout l'Est de la Gaule, avait ses sanctuaires dans les Vosges à Grand (qui en a gardé le nom) et à Aix-la-Chapelle christianisation d'*Aquae Granni*. Ce dieu solaire était associé, on le voit, à des sources guérisseuses. Le dieu aux cornes de cerf, Cernunnos, dieu de l'abondance, est présent au Titelberg dans le Grand-Duché près d'Athus. Epona, la déesse écuyère apparaît largement dans l'Empire mais surtout chez les Trévires.

Il existait aussi des divinités féminines de caractère local et peut-être préceltiques : *Dea Arduinna*, l'Ardenne divinisée assise sur un sanglier lancé au galop, ou bien des déesses mères, souvent groupées par trois dans l'Est de la Gaule. Objets d'un culte populaire, on en retrouve de petites figurines dans les tombes.

Mais les grands dieux celtiques désignés au temps de Claude par le poète Lucain (Teutatès, Esus et Taranis) n'apparaissent pas

nommément en Wallonie.

Dans les usages funéraires, des traditions celtiques ont pu se prolonger d'autant plus aisément qu'au temps de la conquête, Celtes et Romains pratiquaient le même rite de l'incinération avec le dépôt d'objets familiers ou cultuels. L'interprétation des origines de maintes habitudes locales (grands tumulus de Hesbaye, minuscules tombelles du Luxembourg, piliers funéraires sculptés) est extrêmement délicate. L'un des aspects celtiques les mieux mis en lumière est le dépôt dans les tombes du centre de la Cité des Nerviens, de modèles réduits en terre cuite d'éléments du foyer celtique : chenets, chaudrons et crémaillères auxquels sont venus s'associer des éléments romains : cruche et patère à libation.

Emploi des langues. Reste, enfin, la question essentielle des langues. Quelles étaient vers la fin du Haut-Empire les langues employées dans nos régions ? Le dilemme latin-celtique doit être élargi au grec et au germanique.

Le grec, en tant que langue de culture, a connu en Gaule sous l'Empire romain (et dans le Midi déjà bien avant) un rayonnement inattendu pour un territoire aussi occidental. Au II^e siècle un lettré tel que Lucien, un syrien hellénisé, pouvait y faire une tournée de conférences en grec. Les grandes villes du Nord-Est n'échappaient pas à ce prestige du grec. On mentionne un professeur de grec à Trèves. Et dans les territoires rhénans le grec pouvait même être une langue populaire parlée des soldats ou des artisans, comme les verriers syriens. Chez nous, ce rayonnement du grec a dû être infiniment plus faible et être dépourvu, en tout cas, de bases populaires. Une pierre portant une inscription grecque a toutefois été retrouvée à Crupet.

On s'est aussi demandé si, dès le Haut Empire, le germanique n'a pas été quelque peu répandu chez nous, à côté du celtique, comme langue populaire. Sans songer à d'hypothétiques survivances du temps de l'indé-



CIPPE FUNÉRAIRE DU VICUS GALLO-ROMAIN DE NAMUR (II^e SIÈCLE ENV.). Retournée en claveau, la pierre (haute à gauche de 27 cm) fut retirée en 1886 du porche d'une casemate aménagée à la citadelle en 1823. On lit: D(IS) [M(ANIBUS)] HALDACC[O] [RU-?] SONIS FIL(IUS), SIB(I) ET LUBAINI UX(ORI), VICTORI ET PRU- DENTI FILIS [F(ECIT)] soit: 'Aux dieux Mânes. Haldacco, fils de Ruso (?) a élevé ce monument pour lui-même, pour sa femme Lubainis, pour Victor et Prudens, ses fils.' (Namur, Musée archéologique. Photo Dandoy).

pendance on pourrait expliquer le fait par l'arrivée de populations nouvelles (par exemple lors de la formation de la Cité des Tongres). Mais, d'abord, quel est l'indice invoqué? Le passage germanique du *o* au *a* que l'on rencontrera plus tard dans plusieurs noms de lieux (*Orolaunum* devenu Arlon, *Vogdoriacum*, devenu *Walderiegum*, Waudrez) semble bien apparaître déjà dans certaines variantes orthographiques fournies par quelques inscriptions : ainsi, on considère l'épithète *Cantrusteihiae* donnée à des déesses mères honorées à Hoeilaert comme une variante de la forme *Condrustis* (du Condroz) cependant que dans la région d'Aix-la-Chapelle, les inscriptions du sanctuaire de Pesch sont dédiées aux déesses mères *Vacallineihis* ou *Vocallineihis*. Mais ces variantes épigraphiques ne doivent-elles pas être appréciées avec la même prudence critique que les variations de graphies dans les manuscrits? A quel point représentent-elles la réalité orale?

Le latin, langue de culture, langue de l'administration, de la justice et de l'armée, exerçait une incontestable primauté. Le celtique, dont pas une inscription n'a été retrouvée dans nos régions, n'était pas une langue écrite. Il est donc très difficile de dire dans quelle mesure il était encore employé chez nous sous le Haut-Empire.

Bien entendu dans les couches supérieures de la population, le latin devait être largement en usage : il était indispensable dans les fonctions publiques. Mais peut-être n'était-ce pas chez tous un latin très pur. A la fin du IIIe siècle, un médecin de Bordeaux pouvait mal connaître le latin (du moins au dire de son fils Ausone, qui versifiait en latin avec virtuosité à la cour impériale de Trèves). Au reste, l'enseignement devait être limité aux couches sociales élevées ou, tout au plus, moyennes de la population.

Dans ces derniers milieux, on peut évaluer les progrès de la romanisation par l'expansion dans les inscriptions des noms de personnes de type romain. Sans s'exagérer la précision d'une telle évaluation car le nom

porté ne saurait avoir d'implication automatique quant à la langue parlée, il faut admettre, malgré Jullian, que le nom, à l'époque romaine, était autre chose qu' 'un meuble verbal qu'on se transmet sans connaître son origine'. On a pu soutenir que les noms indigènes ont, au cours du IIe siècle, reculé dans les campagnes, mais progressé dans les agglomérations. Malheureusement les statistiques avancées à l'appui n'ont pas toute la rigueur souhaitable. Nous nous bornerons donc à rappeler le cas de Namur au IIe siècle et au début du IIIe : les quelques épitaphes retrouvées montrent que les femmes y gardèrent plus que les hommes un nom barbare; on y voit aussi une famille de gens libres mais ne jouissant pas du droit de cité, qui porte des noms barbares à la génération du grand-père (*[Ru]so*) et encore à celle du père (*Haldacco*, marié à *Lubainis*), mais plus à la génération des fils (*Victor* et *Prudens*).

Jusqu'au niveau populaire cette fois, l'armée devait jouer, dans une bonne mesure, le rôle d'école du latin. Sans doute s'agissait-il d'une armée de métier, mais le nombre de soldats belges ne fit qu'y augmenter à partir de la fin du Ier siècle. Le latin tel qu'il était parlé dans les camps militaires rhénans où stationnaient des troupes assez cosmopolites devait être assurément populaire et, probablement, fort peu correct, susceptible en tout cas d'étonner au début du IIIe siècle un sénateur de Rome comme Dion Cassius, écrivain de langue grecque.

On l'admet généralement, c'est dans les campagnes — mais non dans les riches villas — que le celtique a dû se maintenir le plus longtemps : des terroirs comme il n'en manquait pas en Wallonie. Et pourtant aucun patois celtique n'a survécu chez nous, nulle part. La latinisation, même incorrecte, finit donc par y être totale. Vers quel moment?

A la veille des grandes invasions saint Jérôme entendit encore parler celtique par des Trévires dont le chef-lieu, Trèves, était pourtant un exceptionnel foyer de romanisation, capable même de déterminer, après la germa-



TORQUE D'OR DE FRASNES-LEZ-BUISSENAL (Hainaut). *Superbe bijou fait de feuilles d'or plaquées sur une âme de fer à l'aide de résine et de cire. Au centre du motif, en vigoureux relief, on voit une tête de bélier issant de S opposés et flanqués de petits animaux stylisés. Le collier s'ouvrait en deux bras pivotant autour des tampons, le joint étant couvert par la bague. Sur la face interne de la tige, on remarque, vers les tampons, une série de poinçons circulaires. La pièce fut recueillie presque à fleur de sol en 1864 en même temps qu'un autre anneau plus petit et sans décor, ainsi qu'une cinquantaine (?) de statères d'or qui furent frappés entre 75 et 50 av. J.-C., et sont attribuables aux Nerviens et aux Morins. Le torque n'est sans doute pas antérieur à cette période. C'est en pays alors nervien que fut enfoui le trésor et, peut-être, du fait de la conquête de César. Chez les Celtes de ce temps le torque devait être l'apanage des chefs militaires et des dieux. On songe à une origine rhénane. Diamètre 20 cm. (dépôt — avec le deuxième 'torque' et 9 des statères — au Metropolitan Museum de New York. Photo du Musée).*

nisation du Ve siècle, le maintien d'un flot de parler roman en Moselle allemande pendant six ou sept siècles. Quant au celtique, il n'avait pas encore disparu de Gaule centrale dans le courant du Ve siècle, ni même, peut-être chez les Helvètes au VIe.

Les ruraux, païens parlant encore celtique, ne furent-ils pas latinisés en même temps que christianisés? Dès lors, ne serait-ce pas l'Eglise qui, s'appuyant sur les villes épiscopales, aurait achevé l'œuvre de romanisation? C'est possible. En tout cas, sur l'importance quantitative de cette romanisation *in extremis*, jamais, je crois, nous ne pourrions être fixés. Des indices nous incitent toutefois à ne pas l'exagérer.

Ainsi, face au germanique (il est vrai, en pleine vigueur), l'évêché de Tongres-Maestricht n'a pas empêché la germanisation du Limbourg.

Bien sûr, les quelques mots celtiques transmis au français touchent surtout aux choses de la terre. Mais le français lui-même était, à ses origines, une langue rurale bien plus qu'une langue d'intellectuels. C'est ainsi que plusieurs termes généraux du latin ne s'y sont conservés qu'avec une acception rustique: *ponere* 'poser', deviendra *pondre*; *cubare* 'être couché', deviendra *couver*; *capitale* de *caput* 'tête', deviendra *cheptel*, etc...

Le caractère rural de la Wallonie romaine n'aurait-il pas entraîné tout au moins des survivances du vocabulaire celtique, plus nombreuses en wallon qu'en français central? A comparer une liste des mots liégeois d'origine celtique avec les listes analogues faites pour le français, il ne semble pas. Au surplus ce sont très souvent les mêmes termes: ils désignent des types de sols (**dergila*, dièle: une argile blanchâtre [derle]; *margila*, maye: marne; *grava*, grève: gravier [grève]), des lieux (**brogilos*; brouli: boubier [breuil]; *brúcu*, brouwîre: bruyère — avec suffixe -îre ou -ière), des techniques du bois où excellaient les Celtes (*carrus*, tchar: char; *cambita*, tcharne: jante de roue; *tunna*, tone: tonne; *verna*, viène: panne [vernel]), un terme de brasserie, spécialité celtique (*brace*, bra:

résidu de l'orge après le soutirage du moût [brais]), de termes agraires (**bodina*, bouni: bornes [bonnier: terrain limité par des bornes], *rica*, rôye: sillon [roie]): ainsi l'expression 'tchêrwer 'ne rôye' comporte-t-elle deux mots d'origine celtique sur trois (*carruca* et *rica*) des choses du foyer domestique (*anderos*, andi: chenet [andier], *súdia*, soûfe: suie), des types d'hommes (*druto*, gadrou: homme égrillard [dru], *trúganto*, trouwand: truand), etc...

Ce peu de mots a été aisément intégré au latin populaire, d'autant plus que cette intégration fut progressive. Les premières assimilations de termes celtiques dans le latin sont antérieures à la conquête de César (*carrus* 'char'). Au début du IIIe siècle *leuga* 'lieu' y est admis officiellement. L'abondance des équivalences franco-wallonnes que nous venons d'indiquer montre que la plupart des mots celtiques fut assimilée au latin avant au moins la différenciation du 'gallo-roman' en dialectes; certains mêmes avant la différenciation du 'roman commun'.

*
* *

Nous voici parvenus aux conséquences ultimes de la romanisation.

La romanisation de nos régions ne peut se comprendre sans s'efforcer d'entrevoir les conditions mêmes de la celtisation. Celle-ci a rencontré une forte tradition sédentaire qui remonte haut dans le néolithique, mais aussi un pays qui depuis la fin du néolithique reste assez en marge des grands courants de civilisation (sauf peut-être à l'âge du bronze récent). Cette situation ne changea pas sensiblement avec la celtisation des derniers siècles avant notre ère: le caractère fondamentalement rural de la contrée demeure; il n'a pas facilité la conquête romaine comme ce fut le cas, au contraire, dans les pays celtiques en voie d'urbanisation. D'autre part les apports germaniques, jusqu'à cette date, restent très douteux, en tout cas limités.

Sous la romanisation, le pays reste toujours essentiellement rural, malgré des bourgs non négligeables; il forme l'arrière-pays de la frontière rhénane, très urbanisée. La romanisation n'en a pas moins été totale. Elle était déjà devenue irréversible: au III^e siècle, après une longue période de paix ayant permis de tirer toutes les conséquences de la politique d'intégration mise en œuvre au milieu du I^{er} siècle un retour à la celticité n'était plus concevable. Si un certain nombre de techniques et d'usages quotidiens avaient été intégrés dans la civilisation romaine, tous les éléments majeurs qui font une civilisation avaient disparu l'un après l'autre, ou étaient en voie de disparition.

D'abord disparurent les institutions. Quelques mots à peine en subsistent jusqu'à nous. Le terme 'vassal' est d'origine celtique; des noms de mesure de longueur, de super-

ficie, voire de capacité ont survécu. Mais ces mots mêmes ne sont que des enveloppes dont le contenu s'est transformé.

Le style d'art celtique a suivi rapidement. Il était pourtant remarquable. On a pu dire qu'il fut la première création stylistique consciente de l'Europe transalpine. Dans les bas-reliefs d'Arlon il a disparu. Les derniers souvenirs peuvent en apparaître dans certains émaux ou sur certains vases ornés de bustes de divinités (dits autrefois 'planétaires').

La langue et la religion devaient suivre enfin. Leur disparition totale fut sans doute assez tardive. Dès le III^e siècle pourtant le celtique, toujours non écrit, n'avait plus qu'un caractère populaire. Vers cette même date les éléments religieux — car la religion en tant qu'ensemble cohérent paraît déjà disloquée — subissaient l'afflux oriental, annonciateur de la christianisation.

Pierre P. BONENFANT

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Sur les origines des Celtes : T.G.E. POWELL, *Les Celtes* (Paris, 1961); J. FILIP, *Celtic Civilisation and Its Heritage* (Prague, 1962); J. HARMAND, *Les Celtes au second âge du Fer* (Paris, 1970). Identification des Germains : R. HACHMANN, *Les Germains* (Genève, 1971).

Sur le fonds humain préhistorique voir en dernier lieu : P.P. BONENFANT, *Des premiers cultivateurs aux premières villes* (Bruxelles, 1969) et dans *Histoire de la Wallonie* (Toulouse, 1973); S.J. DE LAET, *Prehistorische kulturen in het zuiden der Lage Landen* (Wetteren, 1974).

Sur les identifications ethniques dans nos régions : C.F.C. HAWKES & G.C. DUNNING, in *The Archaeological Journal*, LXXXVII, 1930; V. TOURNEUR, *Les Belges avant César* (Bruxelles, 1944); R. HACHMANN, G. KOSSACK, H. KUHN, *Völker zwischen Germanen und Kelten* (Neumünster, 1962); C.F.C. HAWKES dans *Antiquity*, XLII, 1968; M.E. MARIËN dans *Studies in Honour of C.F.C. Hawkes* (Londres, 1971).

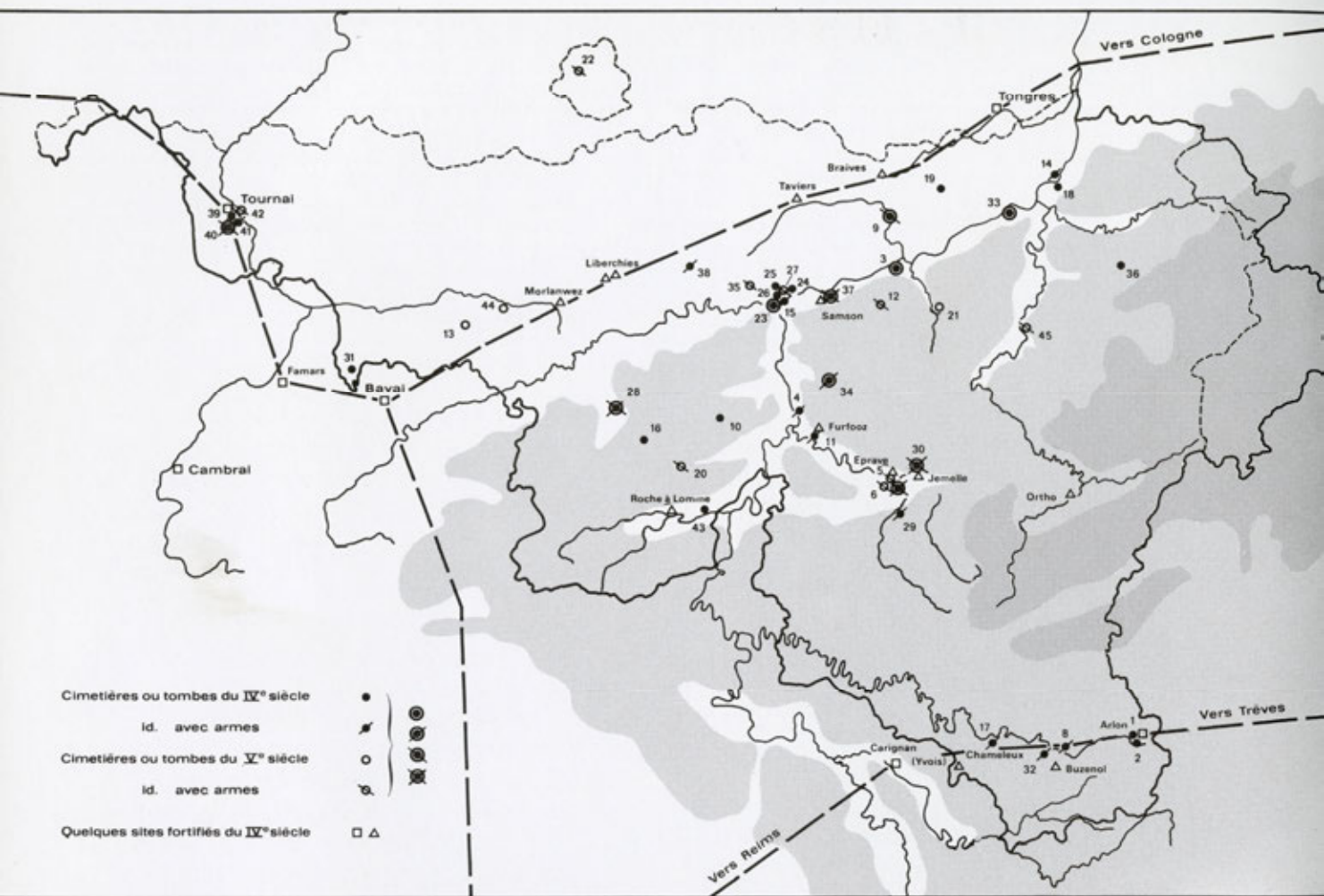
Sur l'histoire de la Gaule voir, depuis JULIAN : J.J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine* (Paris, 1959); *Celtes et Gallo-Romains* (Genève, 1970); s.v. *Gaule* in *Encyclopaedia Universalis*, VII, 1972 (bibliographie). Sur la conquête, voir : M. RAMBAUD, *L'art de*

la déformation historique dans les commentaires de César (Paris, 1966^a); pour la Wallonie : A. GRISART dans *Les Etudes Classiques*, XXVIII, 1960.

La romanisation de nos régions est au centre des préoccupations de : F. CUMONT, *Comment la Belgique fut romanisée* (Bruxelles, 1919^a) et S.J. DE LAET in *Diogenes*, XLVII, 1964. Dans une abondante bibliographie spécialisée (voir : M.-TH. & G. RAEPSAET-CHARLIER dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 4, 1975), nous ne retiendrons que quelques titres touchant spécialement les problèmes de romanisation. Sur la date de la Bavai-Cologne; P. CLAES dans *Helinium*, IX, 1969; sur le rôle de l'Arlon-Tongres : R. SERET dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, XCII, 1961. Sur les villas et les vici : R. DE MAEYER, *De romeinsche villa's in België* (Anvers, 1937); A. WANKENNE, *La Belgique à l'époque romaine* (Bruxelles, 1972). Sur les techniques en général, voir toujours : J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, II, 3 (Paris, 1914). Céramique : H. VAN DE WEERD, *Inleiding tot de gallo-romeinsche archeologie der Nederlanden* (Anvers, 1944); M.E. MARIËN, *La céramique en Belgique de la préhistoire au moyen âge* (Bruxelles, s.d.). Emaillerie : P. SPITAEELS dans *Helinium*, X, 1970. Agriculture : M. RENARD, *Tech-*

nique et agriculture en pays trévire et rémois (Bruxelles, 1959). Vie quotidienne : P.M. DUVAL, *La vie quotidienne en Gaule* (Paris, 1952); CH. M. TERNES, *La vie quotidienne en Rhénanie* (Paris, 1972); M. FOUSS, *La vie romaine en Wallonie* (Gembloux, 1974). On mesurera la difficulté des problèmes religieux en consultant : P.M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule* (Paris, 1957), J. DE VRIES, *La religion des Celtes* (Paris, 1963); J.J. HATT dans *Revue des Études Anciennes*, LXVII, 1965; E. THEVENOT, *Divinités et sanctuaires de Gaule* (Paris, 1968). Sur l'origine du temple gallo-romain voir par exemple : S.J. DE LAET, A. VAN DOORSELAER, M. DESITTERE dans *Mededelingen kon. Vlaamse Academie, Klasse der Letteren*, XXVIII, 2, 1966. Sur le sanctuaire de Fontaine-Valmont : G. FAIDER-FEYTMANS dans *Mémoires et public. Soc. Sciences, Arts et Lettres du Hainaut*, LXXI, 1957 et LXXIV, 1960. Sur celui d'Intarabus à Foy : J. VANNERUS dans *Mélanges F. Rousseau* (Bruxelles,

1958); L. LEFEBVRE dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, XCV, 1964; J. M[ERTENS] dans *Archéologie*, 1969. Survivances funéraires : A. VAN DOORSELAER, *Les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale* (Bruges, 1967). Enclos : P.P. BONENFANT dans *L'Antiquité Classique*, XXXV, 1966. Culte funéraire du foyer en Nervie : S.J. DE LAET dans *Estudios dedicados al Prof. L. Pericot* (Barcelone, 1973). Pour la toponymie voir M. GUSSELING, dans *Revue du Nord*, XLIV, 1962. Sur l'anthroponymie gallo-romaine de Namur : J.P. WALTZING dans *Le Musée Belge*, VII, 1903. Sur les survivances celtiques dans le français : cf. W. VON WARTBURG, *Evolution et structure de la langue française* (Berne, 1958²); dans le wallon : cf. J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, II (1933), E. LEGROS dans *Bull. Commission r. de Toponymie et Dialectologie*, XVI, 1942.



CIMETIÈRES DES IV^e ET V^e SIÈCLES.

1. Arlon ('Cimetière du Nord'). 2. Arlon (Gare). 3. Ben-Ahin (Lovegnée). 4. Dinant. 5. Éprave (Devant-le-Mont). 6. Éprave (Sur-le-Mont). 7. Éprave et Han-sur-Lesse (La Rouge-Croix). 8. Étalle (Lenclos). 9. Fallais. 10. Flavion (Les Iliats). 11. Furfooz. 12. Haillot. 13. Harmignies. 14. Herstal. 15. Jambes (Écoles). 16. Jamiolle. 17. Jamoigne (Prouvy). 18. Jupille. 19. Limont. 20. Merlemont. 21. Modave. 22. Molenbeek-Saint-Jean. 23. Namur (La Plante). 24. Namur (La Motte-le-Comte). 25. Namur (rue du Séminaire). 26. Namur (ancienne Grand-Place). 27. Namur (place Saint-Aubain). 28. Pry (Tombois). 29. Restaigne (Tombois). 30. Rochefort (Corbois). 31. Roisin. 32. Sainte-Marie (Fratin). 33. Seraing. 34. Spontin. 35. Suarlée. 36. Theux (Jusleville). 37. Thon (Samson). 38. Tongrinne (Tongrenelle). 39. Tournai (Grand-Place). 40. Tournai (ancienne abbaye Saint-Martin). 41. Tournai (Citadelle). 42. Tournai (Saint-Brice). 43. Treignes. 44. Trivières. 45. Vieuxville.

Il n'a pas été tenu compte des cimetières dont les tombes les plus anciennes peuvent être datées soit de la fin du v^e siècle, soit du début du VI^e.